

Souleimane Ould EL MEOULOUD

Consultant Independent,

(Expertise Long Terme, Suivi des Attributions Directes)

Téléphone : 36 31 39 51 هاتف رقم

Email : ouldmawlouids@yahoo.fr

Nouakchott le 29 juin 2018

Synthèse des activités du rapport final couvrant la période du 14 mars 2017 au 29 juin 2018

A - Rappel des Termes de références

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Le Programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit

Le projet Etat de droit vise à contribuer généralement à la consolidation de l'Etat de droit en Mauritanie dans sa composante juridique et judiciaire. Son objectif spécifique est d'améliorer la prestation de services dans le secteur de la justice.

Ce projet s'articule autour de 3 composantes :

- Composante A : Amélioration de l'accès à la justice
- Composante B : Renforcement des institutions
- Composante C : Consolidation de la politique pénale et pénitentiaire

Le projet Etat de droit vise 5 objectifs :

- Renforcer l'accès au service public de la justice à travers l'adaptation de l'organisation judiciaire, l'amélioration de l'efficacité des juridictions et la création de bureaux d'accueil en leur sein ;
- Améliorer l'accès à la justice par l'action des acteurs non étatiques à travers l'organisation de campagnes de : sensibilisation/vulgarisation/assistance juridique et judiciaire et le renforcement des acteurs non étatiques par la formation sur les techniques de plaidoyer notamment ;
- Améliorer les capacités des acteurs et institutions opérant dans le domaine de la justice à travers l'amélioration des capacités du service public, des corps spécialisés, des auxiliaires de justices, des professionnels des médias et la mise à disposition d'outils de travail ;

- Soutenir la politique pénale et pénitentiaire à travers l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire (développement d'une stratégie nationale sur la justice pénale, étude de définition/actualisation du code pénal, dcode procédure pénale, analyse des mesures alternatives à l'emprisonnement, actualisation du cadre institutionnel et légal du secteur pénitentiaire, appui au processus de recrutement des gardiens civils, formations, appui au Système d'Information Pénitentiaire de gestion des détenus ; mise en place d'une expérience « pilote » d'assistance judiciaire gratuite pour le détenu ;
- Augmenter les possibilités de réinsertion des détenus à travers des actions ~~prestations~~ de service d'alphabétisation, d'assistance psychologique et consultations psychiatriques, la mise en œuvre d'activités de formation technique, d'équipement et de construction d'espaces spécifiques pour les ateliers de formation professionnelle au sein des prisons de Dar Naïm, d'Aleg, de Nouadhibou, de la prison centrale et de la prison des femmes.

1.2. Organes chargés de la gestion du Programme

Le Maître d'Ouvrage du programme est l'Ordonnateur national (ON) du FED, le Ministre des Affaires Economiques et du Développement. Il est appuyé dans ses fonctions par l'Ordonnateur National Suppléant et par la Cellule d'Appui à l'ON (CAON).

Le maître d'œuvre du programme est le Ministère de la Justice (MJ) et le maître d'œuvre délégué est l'Unité de Gestion de Projet (UGP) qui représente le Bureau d'études ICE (International Consulting Expertise) recruté sur la base d'un contrat d'assistance technique.

1.3. Contexte de la mission

La convention de financement du projet Etat de droit précise prévoit au niveau de l'Activité 2.1 du projet : i) l'organisation de campagnes de sensibilisation/vulgarisation/ assistance juridique et judiciaire auprès des populations et ii) des appels à propositions au bénéfice des acteurs non étatiques afin de soutenir des campagnes de sensibilisation/information.

Le projet Etat de droit en concertation avec la DUE a finalement opté pour le lancement de 23 attributions directes dont bénéficieront des structures associatives de la société civile (acteurs non étatiques) intervenant dans le domaine du renforcement de l'Etat de droit et de l'accompagnement de la réforme de la justice en Mauritanie (activité 2.1.1.5 du DP2). La mise en œuvre des activités par les associations sélectionnées se fera en fonction de la durée du DP2 (durée indicative de 18 mois en fonction des délais du DP2).

Dans ce cadre le projet a prévu de recruter, une expertise locale long terme en vue du suivi permanent des projets qui seront sélectionnés dans le cadre des attributions directes (contrat de 15 mois).

2. DESCRIPTION DU MARCHE

2.1. Objectif général

L'objectif général est le renforcement de l'Etat de droit en Mauritanie à travers la mise en œuvre de projets présentés par les structures associatives couvrant la plus grande partie du territoire national et destinés à « compléter les actions publiques relatives à l'accès à la justice ».

2.2. Objectifs particuliers

- Le suivi opérationnel, administratif et comptable des projets financés dans le cadre des attributions directes est assuré

2.3. Tâches du prestataire

Sous la responsabilité directe de l'expert société civile de l'UGP, l'expert long terme aura pour tâches ce qui suit :

- D'une manière générale apporter tout l'appui nécessaire aux structures bénéficiaires des attributions directes (planning, élaboration des rapports y compris la partie narrative et financière, format des pièces justificatives, ...) dans le cadre du guide de la subvention élaboré par l'UGP Etat de droit et dans le respect des procédures internes UGP sur le suivi des subventions
- Vérifier la concordance entre les plannings détaillés des activités tels que validés par l'UGP et le déroulement des activités proprement dites ;
- Vérifier la conformité des pièces justificatives présentées par les bénéficiaires en accompagnement de leurs rapports.
- Vérifier auprès des structures bénéficiaires l'état d'avancement de l'exécution budgétaire ;
- Participer à la formation/action de la société civile sur les la mise en œuvre des projets dans le cadre des attributions directes (activité 4.1.1.4) ;
- Mener des missions de suivi et d'évaluation des projets à l'intérieur du pays ;
- Conseiller les bénéficiaires et suivre leur planification
- Veiller à la mise en application du guide de la subvention par le bénéficiaire
- Assurer un contrôle qualité de premier niveau de la partie narrative des rapports intermédiaires et finaux
- Assurer un contrôle de conformité de premier niveau de la partie financière des rapports intermédiaires et finaux ainsi que les annexes financières
- Rédiger un rapport succinct d'analyse des rapports transmis à l'expert société civile
- Assurer la fluidité des circuits d'information entre les bénéficiaires et l'UGP (Expert SC, comptable, assistant de direction et chef de projet)

2.4. Résultats attendus

- Les structures bénéficiaires des attributions directes sont soutenues dans la préparation des plannings détaillés des projets dès la signature des contrats ;
- Les structures bénéficiaires des attributions directes sont soutenues dans la préparation de leurs rapports narratifs et financiers ;
- Les projets financés dans le cadre des attributions directes sont suivis directement et en permanence ;

2.5. Contenu de l'offre

Le prestataire présentera une analyse de sa compréhension des Tdr.

3. PROFIL DU PRESTATAIRE

- Qualifications et compétences
 - Diplômé en gestion des projets
 - Diplômé en économie ou au moins bonnes notions en gestion
 - Bonne connaissance en informatique
- Expérience professionnelle
 - Expérience professionnelle de cinq années dans l'audit financier
 - Au moins dix ans d'expérience dans le suivi de projets mis en oeuvre par des structures de la société civile;
 - Bonne connaissance du tissu associatif mauritanien à travers au moins 3 expériences de gestion de projet au niveau d'une association mauritanienne;

Le prestataire présentera avec son offre, son cv et les copies de ses diplômes et attestations d'emploi annoncé dans le cv.

4. LIEU ET DUREE DE LA PRESTATION

4.1. Lieu du projet

La base opérationnelle du projet est Nouakchott.

4.2. Période d'exécution et date de début

La mission aura une prévisionnelle de 15 mois à compter de la signature du contrat

5. RAPPORTS

5.1. Langue et périodicité

Les rapports seront rédigés en français selon une périodicité mensuelle et fournis en trois exemplaires.

5.2. Contenu, nombre et calendrier de remise des rapports

Rapports mensuels d'activité présentant l'état d'avancement des projets financés dans le cadre des attributions directes ;

Les rapports susmentionnés seront présentés comme indiqué dans le contrat. L'approbation de ces rapports incombe à l'expert société civile de l'UGP.

6. TYPE DE CONTRAT

La présente prestation fera l'objet d'un contrat à prix global forfaitaire dont le coût sera imputé sur le Devis Programme N° FED/2016/380-260. Le montant du contrat comprend les honoraires et les frais de déplacement à Nouakchott.

B - Résumé sur les Subventions Directes

Dans le cadre de notre mission d'accompagnement et suivi des Attributions directes, voir contrat N°04/2.1.1.2/SERV/DP2/Etat de droit/2017, le processus des Attributions directes que le projet Etat de droit envisage d'accorder à certaines structures de la société civile active dans le domaine de la justice en particulier et de l'Etat de droit en général est avancé, car ,nous sommes arrivées aux dernières étapes du processus qui est la signature des contrats par les bénéficiaires , la validation de ces derniers par ICE et la mise en œuvre des activités.

Les principales activités ont été l'élaboration des outils de suivi, l'organisation de deux sessions de formation sur la gestion administrative et financière des subventions au profit des responsables de gestion des subventions des attributions directes en but d'améliorer leurs connaissance en matière de gestion (voir rapport de formation), la programmation des visites de terrain, la rédaction des fiches de suivi des bénéficiaires, le renvoie de ces derniers aux bénéficiaires pour commentaires et suivi des recommandations qui ont été mentionnées lors des visites de terrain par l'équipe de l'UGP/Etat de Droit

Les activités suivantes ont été réalisées dans le cadre des réunions techniques pilotées par le Chef de Projet Etat de Droit et l'Expert de la Société Civile.

- Elaboration des outils de suivi
- Rédaction de la fiche de suivi des AD (élaborée par UGP / Etat de Droit)
- Suivi des contrats AMSME (suivi psychologique des femmes détenues)
- Participation aux réunions hebdomadaire ;
- Classement des dossiers des Attributions directes ;
- L'actualisation du calendrier des visites de terrain
- L'envoi des fiches de suivi des AD aux bénéficiaires
- Signature de l'avenant des Club des Magistrats Mauritanien.

En outre j'ai assisté l'Expert société civile dans la préparation des dossiers et d'une manière générale j'apporte tout l'appui nécessaire aux structures bénéficiaires des attributions(planning, élaboration des rapports y compris la partie narrative et financière, format des pièces justificatives, ...) dans le cadre du guide de la subvention élaboré par l'UGP Etat de droit et dans le respect des procédures internes UGP sur le suivi des subventions .Nous avons commencé les visites de terrain des structures bénéficiaires des attributions directes à partir du 24 Octobre 2017 ,**38** visites de terrain déjà réalisées (voir calendrier en annexe), sur les 22 attributions directes, 22 contrats ont été signés. Parmi ces 22, 22 ont reçu les 80% d'avance de démarrage. (voir tableaux en annexe)

L'UGP a participé au lancement des activités de certains projets à titre d'exemple (projet AENC et, avec la DUE, au lancement du projet AFCF, ONA, Huissiers, SNG. UTM, SOS Esclaves, AMANE). Les autres bénéficiaires ont débuté leurs activités. Des missions de suivi et d'évaluation des projets à l'intérieur du pays pour assurer le suivi opérationnel, administratif et comptable de ces derniers ont été effectuées au cours du mois d'avril 2018 (voir fiches de suivi en annexe).

Résultats

- Les structures bénéficiaires des attributions directes ont été soutenues dans la préparation des plannings détaillés des projets dès la signature des contrats à travers les réunions d'orientation et d'encadrement ;
- Les structures bénéficiaires des attributions directes ont été soutenues dans la préparation de leurs rapports narratifs et financiers ;

- Les projets financés dans le cadre des attributions directes ont été suivis directement et en permanence ; (voir fiches de suivi en annexe)

P-J :

- Calendrier des réunions de négociations
- Tableaux de suivi des AD
- Calendrier des visites et réunion avec les AD
- Fiches de suivi des AD

C - Recommandations

- Assurer la continuité des missions de suivi sur le plan tant administratif et comptable
- Capitaliser les expériences et faciliter les échanges entre les bénéficiaires des attributions directes, afin de mettre à disposition d'autres intervenants dans le même domaine une piste de départ.

Souleimane Ould El Meouloud
Expert Chargé du suivi des attributions directes